



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@dgfip.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Décembre 2010

Numéro 128

Dans ce numéro

- 1 Chorus.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Visites de Postes.
- 4 Communiqué relatif au boycott du CTPD emplois .

CHORUS, un progiciel confié au privé... et à quel coût !! CHORUS, un outil pour supprimer les emplois !

Le passage en mode **LOLF** a obligé les ordonnateurs comme les Trésoreries Générales à procéder à plusieurs ajustements successifs dans l'organisation de la chaîne de traitement de la dépense. La multiplicité des applications NDL, ACCORD, CGL India... a conduit le ministère à faire le **choix d'un nouvel outil informatique, CHORUS**, outil miracle, tellement évolutif que nous en serons déjà à sa 6ème version en 2011 ! On aurait pu s'imaginer que face à un projet d'une telle importance, celui-ci serait confié aux informaticiens du secteur public qui connaissent parfaitement les procédures, les besoins, les impacts d'une telle réforme....Non ! La conception de ce progiciel a été confiée à la société **SAP (CAP Gémini)**, Leader du marché des logiciels et technologies de gestion d'entreprise. En cette période de crise et de restriction budgétaire, il y a des chiffres qui interpellent et qui laissent perplexe. Un seul suffit à définir ce gâchis : 1 milliard 100 millions 400 mille euros, **1 100 400 000 €**, c'est le coût de Chorus estimé pour la période 2006-2015 ! Mais comme l'Etat n'a pas pour habitude de faire dans le philanthropisme il faut un retour sur investissement rapide qui ne pourra se traduire que par des **suppressions massives d'emplois** ! Un rapport de l'IGF de 2006 indiquait que les économies totales envisagées représenteraient 34 à 44 % des effectifs, soit 7000 à 9000 emplois, et autour de **20 000 emplois** en incluant le back office de la dépense. Supprimer des emplois pour rembourser le produit Chorus, mais aussi, d'après ce même rapport, induire la création de « nouveaux métiers », des logiques de restructurations dans tous les services déconcentrés, et une mixité administrative avec « déménagement »... ! Pour la CGT et à la lecture de ces quelques extraits, il est clair que la mise en place de ce progiciel fait partie des stratagèmes imaginés pour faire fondre le volume des fonctionnaires et mettre à mal nos missions. **CHORUS, est un outil informatique tout simplement au service de la RGPP**, ce qui veut dire implicitement :

=> **Suppression et rationalisation des emplois => Mise en place du "recrutement" au profil,**
=> **Remise en cause du Décret de 1962 : séparation Ordonnateurs – comptables,**
=> **Détachement des agents avec la loi de mobilité, qui va pouvoir jouer à plein son efficacité.**

Alors que l'application n'est toujours pas stabilisée et a défrayé la chronique dans plusieurs journaux, la direction poursuit son déploiement par la création des CSP et SFACT avec des conséquences importantes pour les missions et les personnels. Les collègues l'ayant déjà utilisée dénoncent une application qui fonctionne mal,

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : BAILLY Catherine (TG-Pensions), BOUCHON Marlène (TG Pensions), SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), KASPRZYK Philippe (TG Pensions), BERNIER Jacques (T. Dijon Banlieue), BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux).

Inspecteurs : GUYENNOT Pascal (TG-DI) et ROUF Catherine (TG-Compta).

Filière Fiscale Cadres C :DIAFERIA Marie-France et CORDIER Pascale . Cadres B : CORNU Marc et TRIBUT Agnès.

Vos représentants CGT en CTPD :

BAILLY Catherine (TG-Pensions), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), BERREUR Florence (CDI-Dijon Nord), CORDIER Pascale (CDI-Dijon Sud), RICHARD Valérie (CDI-Dijon Nord), DOYONNARD Sylvie (EDR), BOUCHON Marlène.

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-28-29-67) , DOYONNARD Sylvie (EDR) et RICHARD Valérie.

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PÉTEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

lourde à gérer, un manque total de lisibilité et de transparence sur l'avenir de certaines missions et donc de certains services (marchés, hors marchés, dépense transversale...), il n'y a aucune communication collective sur leur avenir, les collègues sont éparpillés, c'est le flou sur les stages et les formations organisées ... Il s'agit là, bien sûr, d'une liste non exhaustive des problèmes rencontrés. C'est pourquoi la CGT, a demandé que tout soit mis en oeuvre pour cibler les différents dysfonctionnements, rassurer et informer clairement les personnels sur l'ensemble des points évoqués. La direction a précisé que CHORUS était une application interministérielle, et qu'à ce titre la DGFIP ne maîtrisait pas les calendriers et les délais d'application de cette réforme. Même si la direction locale s'est voulue rassurante sur l'impact de Chorus dans nos services, il n'en demeure pas moins que l'objectif est de **supprimer plus de 20 000 emplois dans les différents ministères gestionnaires**. Pour la DGFIP, tout est question de temps. Il est à redouter qu'à terme, les emplois soient rationalisés (via l' ORE), et les services dépenses centralisés au niveau régional.

Le problème des licences !

Tout utilisateur de Chorus devra être doté d'une licence, qu'il ne pourra obtenir qu'après avoir suivi le parcours de formation. Il faut savoir que, pour réduire le coût de CHORUS, **le nombre d'utilisateurs, donc de licences, est limité**. Le « prix » des licences deviendra t-il un facteur de rationalisation ? Cela se traduira t-il par des retraits de licences collectifs (petits départements non rentables), ou individuels (agents à temps partiel par exemple) ? A en juger par les **pressions** que subissent certains collègues quant au **renouvellement de leur temps partiel** dans ces services, la rationalisation à tous prix semble bel et bien en marche. Lors du dernier CTPD à Dijon, la CGT a soulevé la question des pressions qu'ont reçues certains agents pour ne pas renouveler leur temps partiel **au sein des services CHORUS locaux**. La direction s'est dite surprise , néanmoins depuis cette date les pressions ont cessé et les temps partiels seront renouvelés ... Etonnant, non ? ?

L'impression que donne cette opération est celle d'un spectacle comique troupier où l'on s'évertue à constituer une armée avec les soldats d'un pays qui meurt de faim. En effet, la **gabegie d'emplois sur Chorus** laissera rêveurs tous ceux qui , dans leurs services, vont voir des **postes supprimés en 2011**. Tout cela évidemment pour combattre un ennemi imaginaire puisque Chorus ne devrait fonctionner à plein régime qu'en mars au plus tôt !! Certaines formations (vendues certainement fort cher par des sociétés qui recrutent des formateurs au dernier moment) ne sont pas assurées dans des conditions optimum et nous n'avons pas manqué, là encore, de le signaler. **Souhaitons que le courage ne manque pas à nos directeurs** pour faire remonter cette information qui viendrait contredire le « **tout va bien** » général qui repose sur l'affichage et la satisfaction non-dissimulée d'avoir rempli l'objectif pour le 1^{er} Janvier 2011.

Visites de Postes (suite)

CHATILLON SUR SEINE

Le bâtiment est **flambant neuf** .Le nouveau chef de service du SIP est arrivé fin septembre. La première préoccupation des agents est la question du personnel. Un certain nombre de **départs en retraite** se profile pour l'année qui arrive. Pas moins de **4 personnes !** Ces départs seront-ils remplacés? **1 en ICE ; 1 en SIP , 1 en SIE, 1 à la Trésorerie**. Le travail se fait déjà à **flux tendu**, alors qu'en sera-t-il après ?

Le local prévu pour la restauration du personnel est **plongé dans la pénombre**, seule une toute petite fenêtre permet de voir le jour ce qui ne donne pas envie de se restaurer en ce lieu.

Dans les bureaux, les rideaux contre le soleil sont inexistants. Le rideau de sécurité en fer sert de rideau pare -lumière.

Les souffleries pour la ventilation sont **bruyantes** (installation d'une pompe à chaleur par le propriétaire des lieux) . Au vu de la configuration des locaux, certains bureaux se situent juste en dessous de la ventilation.

Le personnel de l'ex trésorerie (4,3 agents) apprécie les nouveaux locaux. Leur temps de travail est réparti sur 4,5 jours. Chaque agent consacre une journée pour la réception caisse. Le logiciel **Hélios** a été mis en service en avril 2009.

Par contre, **le personnel du SIP est peu satisfait**. Il faut dire que le bureau en cause est **tout en longueur, guère convivial, et bruyant**. Les anciens locaux étaient spacieux et au centre de Châtillon. Pas la moindre petite table de décharge ni au SIP ni au SIE. Par manque de place et de rangement, un certain nombre de caisses de dossiers « 2004 » papiers ont été **descendues aux archives par la direction en visite (!)** avant la venue du ministre sur les lieux . Ces **déménageurs de luxe** sont-ils mis à la disposition de tous les services ? ?

Les déclaration des revenus de 2008 ont été aussi descendues aux archives. Les imprimés sont dans des cartons à même le sol, , il y a visiblement des problèmes de rangement. **Des solutions devront être trouvées**.

Pour ce qui est de l'accueil, les tâches de l'accueil sont effectuées par le SIP uniquement, car il n'y a **plus assez de personnel au SIE** (6 au SIP contre 3 au SIE)

Le bureau d'accueil est mal conçu. De plus, les agents rencontrent de nombreux problèmes pour contacter les agents du CDIF de Dijon. Quand ils arrivent à les contacter, ces derniers ne peuvent pas répondre tout de suite puisque les agents du CDIF n'ont pas accès aux dossiers du fait qu'il s'agit d'un pôle téléphonique .

Communiqué de la section syndicale à la Direction Régionale des Finances Publiques :

La CGT Finances Publiques de Côte d'Or ne peut que condamner les 14 nouvelles suppressions d'emploi dans le département et refuser de les cautionner. La Commission Exécutive réunie le 14/12 a donc décidé du boycott du CTPD Emplois du 16/12/2010 ainsi que de celui du 20/12 qui le remplace .